



## Partie commune octroyé a un seul locataire

Par **ibode06**, le **22/08/2011** à **10:05**

Bonjour,

j'habite un immeuble de 2 étage j'occupe l'appartement en rez de jardin.  
Devant mon appartement il y a un bout de terrain. une partie possède 3 étendoirs pour étendre le linge de tous les locataire ( nous sommes 3 familles différente )

l'autre partie du jardin était en friche. Le proprio venait désherber 2 fois par an.

Depuis 1 an il a donné ou loué je ne sais pas, cette partie de terrain a mes voisins du dessus ( nous avons proposé l'entretien gratuitement a notre entrée en location ça avait été refusé ) , ceux ci cultivent des légumes et font pousser des fleurs..... et je dois dire qu'ils ne sont pas aimables du tout...

Je n'ai donc plus aucune intimité, ( 1 mètre entre le jardin et mes fen<sup>^</sup>tre qui ne donnet que sur ce bout de terrain) ils passent leur temps en bas en donc voient chez moi a longueur de journée... et quand ils sont pas en bas ils sont a leur fenêtre en train de regarder...

Bref ma question est : le proprio a t'il le droit d'octroyer se bout de jardin a mes voisins du dessus??

merci, la situation nous pèsent...

Par **mimi493**, le **22/08/2011** à **14:10**

Si le bailleur est propriétaire de ce bout de terrain, il peut le louer à qui il veut.  
Relisez votre bail pour savoir ce qui est loué